

1) Intervention de Madame Brigitte ROSSI, adjointe en charge de l'urbanisme et du développement durable

Plusieurs questions ont été posées, notamment par M. Philippe FAUSTIN.
Ces questions relèvent des dispositions d'urbanisme.

Demandes de déclaration préalable (déclaration de travaux) :

- Pourquoi faut-il déposer les demandes en 6 exemplaires ?

Une réflexion est menée au sein du service instructeur (CCHB) afin de limiter le nombre d'exemplaires (dématérialisation).

- Pourquoi redéposer la totalité d'un dossier lorsque la demande initiale a été refusée ?

Le service instructeur ne peut légalement reconstituer un dossier à la place du demandeur. Le dossier refusé est clos. Il convient alors de renouveler la demande complète assortie des pièces modifiées.

Les déclarations en ligne sont parfois complexes à formuler sur la plateforme e-permis. Un site Ad'au (servicepublic.fr) offre une aide aux particuliers pour remplir ce formulaire en amont du dépôt sur la plateforme.

- Les délais d'instruction sont identiques pour de simples travaux ou des travaux plus complexes ?

Le constat qui a été réalisé auprès du service instructeur : en moyenne 6 semaines s'avèrent nécessaires pour instruire un dossier (délai d'1 mois + 1 mois ABF maximum).

Les dossiers sont traités par ordre chronologique de dépôt.

- Si nous devons faire face à une calamité climatique, supposant des mesures d'urgence, comment cela sera-t-il étudié ?

Si une situation d'urgence devait intervenir, le service serait sans aucun doute mobilisé pour y répondre. À titre d'exemple, lors de violents orages de grêle survenus dans les années 2000 à Ogeu-les-Bains, les services de l'État, des collectivités et les assurances avaient été mobilisés pour répondre au mieux à l'ampleur des dégâts occasionnés.

Une zone de protection du patrimoine architectural paysager en 2003 a été créée sur le territoire d'Oloron. Des études menées par un architecte du patrimoine ont permis la création de plusieurs zones (zones historiques, de transit, urbaines). Ces zones, assorties de prescriptions, prennent en compte le patrimoine historique au regard de ses différentes évolutions.

Actuellement, il s'agit d'une aire de valorisation architecturale et paysagère (AVAP) valant site patrimoniale remarquable (SPR).

Il ne s'agit pas d'un site classé qui, quant à lui, donnerait lieu pour les permis de construire, les permis d'aménager, à des autorisations ministérielles sur un délai d'instruction beaucoup plus important.

Energies renouvelables et patrimoine : dans plusieurs secteurs du SPR, la mise en œuvre de panneaux photovoltaïques ne répond pas effectivement aux exigences de préservation du patrimoine (du SPR). Nous engageons une réflexion sur le territoire à cet égard, de la même manière pour ce qui concerne l'emploi des matériaux.

Il existe une charte architecturale et paysagère qui couvre la CCHB (Communauté de Communes du Haut Béarn) ainsi que la CCVO (Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau).

Dans le cadre du renouvellement du Pays d'Art et d'Histoire, une réflexion est menée par le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) afin que l'insertion de projet de panneaux photovoltaïques soit une composante supplémentaire de cette charte dans le respect du patrimoine.

Il ne faut pas hésiter à contacter le service Urbanisme de la CCHB qui peut vous accompagner dans vos projets.

À ce titre, vous pouvez contacter le 05 59 10 35 72 afin de convenir, si cela s'avère nécessaire, d'un rendez-vous avec les instructeurs.

2) Questions / Réponses

Point 62 : Place Saint-Pierre

a) Qu'en est-il de la rénovation du sol de la Place ?

Réponse : Un projet de rénovation totale de la Place est prévu avant fin de l'année 2023.

b) La dangerosité des dalles de la Place est soulignée.

Réponse : Les dalles les plus dangereuses seront rescellées.

c) Déjections canines toujours présentes sur la Place.

Réponse : Passage et nettoyage très régulier des agents.

d) Problème toujours présent des ferrailles qui ressortent autour des arbres.

Réponse : Un projet de rénovation totale de la Place est prévu avant la fin de l'année 2023.

e) Est-il possible de ne pas réutiliser des bombes de couleurs sur le mur car des marques sont toujours présentes depuis le vide grenier.

Ces marques peuvent-elles être nettoyées ?

Réponse : Les bombes de couleurs ont été utilisées par les organisateurs du vide-grenier.

f) L'aire du boulodrome serait à nettoyer.

Réponse : Le nettoyage est effectué régulièrement.

g) Demande de mise en place de tables et bancs amovibles (à la place des bancs abîmés) avec si possible, des jeux éducatifs intégrés (échecs, etc.).

Réponse : Des tables de pique-nique et des bancs seront installés dans le cadre de l'aménagement de la Place.

h) Si la demande g) ne peut pas être satisfaite, est-il possible de changer les bancs abîmés ?

Réponse : Voir réponse g) ci-dessus.

Point 63 : Rue Labarraque

Le manque de fleurs dans le quartier est souligné.

Possibilité de faire une opération « fleurs » sur un bout de rue ?

La végétalisation de la rue Labarraque peut-elle être envisagée ?

Peut-on creuser les bétons pour des rosiers grimpants, des roses trémières ?

Réponse : La demande est entendue mais le projet de végétalisation d'une rue ne peut se faire sans la réunion d'un comité technique de projet, afin de réunir et concerter les idées tout en les confrontant aux contraintes techniques.

Point 64 : Rue Centulle

a) Des gens se garent devant ou sur la croix marquée au sol.

Réponse : Cette information a bien été transmise au service de la Police Municipale.

b) Une fontaine publique ne fonctionne plus (sur la droite de la partie haute de la rue).

Réponse : Il n'est pas possible de réhabiliter cette fontaine dû à son ancienneté.

La seule possibilité est son remplacement par un dispositif neuf mais particulièrement coûteux.

En revanche, présence d'une borne fontaine opérationnelle à proximité, au niveau de la Place Saint-Pierre.

Point 65 : Koffee and Co

Passage piétons toujours encombré par la terrasse du restaurant.

Réponse : Le service domaine public – placage de la mairie leur a adressé un courrier – fin mai – leur rappelant les règles de sécurité.

Point 66 : Moustique tigre

a) La mairie peut-elle agir ? Une équipe peut-elle être mobilisée ?

Réponse apportée lors de la réunion : Marie-Lyse BISTUÉ indique qu'un agent est en formation pour initier les habitants aux gestes « anti moustiques » afin de diminuer au mieux les désagréments.

Aussi, une affiche a été mise dans les abris bus et un flyer va être distribué dans les lieux publics et les écoles (voir annexes / pages 5 à 6).

Un article sera également dans le prochain Inf'Oloron.

b) Est-il prévu de traiter, avec une solution larvicide, les avaloirs (bouches d'égouts) qui sont au moins une trentaine sur Sainte-Croix ainsi que les cimetières et autres ?

Est-il envisageable de revoir les installations des avaloirs (couche de sable au fond) ?

(demande effectuée par Isabelle MARTIN par mail).

Réponse : Il n'existe pas de possibilité de traiter avec une solution larvicide. Il n'est pas non plus possible de revoir les installations des avaloirs. Les ouvrages sont siphonnés car autrement, présence d'odeurs (les avaloirs sont raccordés au réseau unitaire).

Point 67 : Composteurs publics avec cadenas

Une expérimentation est en cours dans plusieurs endroits de la ville (à Sègues et à l'îlot des trams) avec le SICTOM, en accord avec les habitants – formation avec un maître composteur.

À quand les composteurs publics à Sainte-Croix pour les gens qui n'ont pas de jardin ?

Où les disposer ?

Quelle accessibilité pour les personnes à mobilité réduite ?

Comment se former ? Stages ?

3) Informations

Vente de plantes au Centre Social.

Vide grenier le 11 juin Place Saint-Pierre. Il faudra respecter l'arrêté et ne pas se garer autour de la Place.

Bistrots éphémères : il est évoqué la possibilité qu'une association pourrait porter le projet (voir avec le comité des fêtes, Centre Social La Haut).

Prochaine réunion du Comité de Quartier : mardi 12 septembre 2023 à 20h00 au Centre Social La Haut

ANNEXES : Campagne contre les moustiques tigres

La Check List



anti moustique tigre

Le moustique tigre vit dans un rayon de 150 m.
Il est donc né chez vous ou pas loin !

Pour s'en débarrasser, une seule solution :
supprimer les eaux stagnantes où il pond
ses œufs et prolifère...

nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr



Rangez

à l'abri

- Brouettes
- Seaux et arrosoirs
- Jouets d'enfant, même les plus petits
- Cendriers ou tout petit objet pouvant recueillir de l'eau
- Poubelles
- Caisses, pots...
- Remorques et matériel de chantier (tuiles...)

Videz

au moins après chaque pluie

- Coupelles de pots de fleur (l'astuce du pro : mettez-y du sable ! La plante y puisera l'eau sans que le moustique puisse y pondre)
- Gamelles pour animaux
- Pieds de parasol
- Plis de bâches (pour mobilier de jardin, piscine...)
- Jeux pour enfants (toit de cabane, toboggan, chaise...)
- Pluviomètres
- Éléments de décoration
- Bref, vous avez compris : tout ce qui retient la moindre quantité d'eau !

Nettoyez

pour faciliter
l'écoulement des eaux

- Gouttières, chéneaux
- Regards d'eau de pluie
- Rigoles ouvertes ou couvertes de grille
- Bondes et siphons d'évacuation d'eau (fontaines, évier...)

Couvrez

avec un voile ou une moustiquaire

- Récupérateurs d'eau de pluie (cu vérifiez-les toutes les semaines, car même s'ils ont un couvercle, le moustique entre et sort tranquillement par la gouttière... Supprimez régulièrement les larves, sinon c'est un peu le «Club Med» pour lui !)
- Bidons et fûts devant rester dehors

Entretenez

- Piscines (veillez au bon dosage du chlore)
- Bassins et mares (mettez-y des poissons friands de larves !)
- Terrasses sur plots
- Caillebotis
- Pompes de relevage
- Bornes d'arrosage

COUPEZ L'EAU
aux moustiques tigres !

et passez le message à votre voisin !

Photos
(mauvais)
souvenirs



J'ÉLIMINE LES EAUX STAGNANTES



JE CHANGE L'EAU 2 FOIS PAR SEMAINE ET VIDE LES COUPELLES



JE COUVRE LES BIDONS D'EAU ET LES BASSINS



JE NETTOIE LES GOUTTIÈRES



JE NE LAISSE PAS STAGNER L'EAU DE PLUIE



COUPEZ L'EAU aux moustiques tigres !



Chaque femelle moustique tigre pond environ 200 œufs, même dans de petites quantités d'eau. **C'est là qu'il faut agir...**

PARTOUT, SUPPRIMEZ LES EAUX STAGNANTES !

Le moustique tigre n'aime pas voyager : celui qui vous pique est né dans votre quartier ! (à moins de 150 m)



Dengue, chikungunya, zika
PROTÉGEONS-NOUS !



Bâtiment Départemental situé à Ars-sur-Mézières